



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT

Article 1. PRINCIPE

LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INTERCLUBS VÉTÉRANS

S'adresse tant aux équipes Dames qu'aux équipes Messieurs et Mixtes. Il vise à désigner, chez les unes et les autres, le meilleur club de la Fédération Belge Francophone de Pétanque. Les deux compétitions se déroulent le même jour et au même endroit.

COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes sont composées

- de joueurs belges ou étrangers (*) ;
- de joueurs régulièrement licenciés à la F.B.F.P. ;
- de joueurs non suspendus
- en messieurs/mixtes, au maximum une dame par triplète

Un seul joueur non résident (€) sera admis par doublette ou triplète.

Le Championnat Fédéral qualifie les quatre premiers classés, hommes et dames, pour le Championnat de Belgique Interclubs Vétérans.

Article 2. RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL

La compétition se déroule conformément au Règlement Officiel International de Pétanque (R.O.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition.

DÉROULEMENT DES PARTIES - CARTES DE MATCHES

Tous les matches se jouent en 13 points.

Le capitaine de chaque club reçoit, lors de chaque tour, une carte de match comportant les indications (adversaires et terrains) pour chaque doublette/triplète. Il est tenu, dès la fin des parties, de les ramener, complétées, au secrétariat.

La responsabilité de la table ne peut être engagée en cas de communication erronée de résultat.

TENUE

Dès le début du championnat, joueurs et joueuses sont tenus de porter visiblement une tenue identique (vêtements et/ou survêtements de mêmes coloris).

L'arbitre ou le jury du jour peuvent attribuer une dérogation au point précédent, et ce, en fonction des conditions climatiques.

Le torse nu et les pieds nus ne sont pas admis. (Chaussures fermées obligatoires, espadrilles interdites)

Tous les joueurs qui n'observent pas ces prescriptions seront exclus de la compétition après avoir reçu un premier avertissement de l'arbitre.

Article 3.

PARTICIPATION

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL TRIPLETTES VÉTÉRANS MESSIEURS/MIXTES

La compétition messieurs/mixtes est ouverte à tous les clubs.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES VÉTÉRANS DAMES

La compétition dames est ouverte à tous les clubs.

RÉSERVES

Une réserve nominative peut-être inscrite par doublette/triplette. Elle sera renseignée sur la feuille de composition d'équipe qui sera remise au secrétariat de la compétition au plus tard 15 minutes avant le début de la compétition.

Une réserve ne peut être alignée qu'entre deux tours.

Le capitaine notifie, au secrétariat, tout changement dans la composition d'une doublette/triplette. Ce changement est inscrit sur la feuille de composition d'équipe par le secrétariat de la compétition.

Le joueur sortant ne peut réintégrer que l'équipe qu'il a quittée.

LICENCE

Les joueurs doivent être en possession de leur licence pour les championnats fédéraux.

En cas d'absence de licence, le joueur ne peut participer au championnat.

Aucun document émis par une autorité judiciaire ou administrative n'est admis en lieu et place de la licence.

Article 4.

DATE

Le Comité de Gestion Fédéral se réserve annuellement le choix de la date du championnat fédéral.

Article 5.

PROTECTION

La compétition fait l'objet d'une protection « Vétérans » au niveau fédéral.

Article 6.

SOUMISSION

Le droit d'exploitation est fixé à

- 15,00 € par équipe hommes
- 10,00 € par équipe dames.

Article 7.

RÉGULARISATION DES INSCRIPTIONS

Vérification des licences et du port des tenues.

Les équipes inscrites doivent se présenter le jour de la compétition pour la régularisation de leur inscription au secrétariat du C.F.I.V. entre 8h30 et 9h45.

Article 8.

DROIT D'INSCRIPTION

La participation à la compétition est gratuite.

Article 9. FORMULE

Pour que le championnat fédéral se déroule, au minimum 8 clubs doivent s'être inscrits, tant en dames qu'en messieurs/mixtes.

DE 8 À 16 CLUBS

Le championnat se déroule en deux phases :

PREMIÈRE PHASE (MATIN)

Les clubs sont répartis, par tirage au sort, en poules de 3 ou 4 en fonction du nombre de clubs inscrits.

A l'issue des poules :

- les clubs ayant deux victoires sont versés en 1^{ère} catégorie ;
- les autres en 2^{ème} catégorie.

PHASE FINALE (APRES-MIDI)

Elimination directe.

Un tirage intégral aura lieu à l'issue des poules et de chaque tour.

COMPOSITION D'EQUIPE

Entre les deux phases, le capitaine d'équipe pourra modifier la composition de ses doublettes/triplettes, et ce, dans la seule limite des joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe remise au secrétariat avant le début de la première phase.

Dans ce cas, il remettra, au secrétariat, une nouvelle feuille de composition d'équipe.

17 CLUBS ET PLUS

Le Championnat Fédéral se déroule en 5 tours avec tirage intégral. Dans la mesure du possible, un club rencontre 15 adversaires issus de clubs différents.

Article 10. BUT

Dans tous les cas, il sera au minimum distant de 50 centimètres de la ligne de fond de terrain.

Article 11. PRIX

Le club champion reçoit un trophée et un souvenir par joueur, les deuxième et troisième(s) classés reçoivent chacun un trophée.

2^{ÈME} CATÉGORIE (8 à 16 clubs)

Les clubs finalistes reçoivent chacun un trophée.

Article 12. DISCIPLINE

INFRACTION

Toute infraction au R.O.I.P. ou au présent règlement relève du Code de Discipline de la F.B.F.P.

ABSENCE

Un club absent le jour de la compétition ne peut être remplacé.

Tout club inscrit doit obligatoirement se présenter le jour de la compétition fédérale et aligner au minimum :

- 6 joueurs dans la compétition messieurs et mixtes
- 4 joueuses dans la compétition dames

Le Comité de Gestion Fédéral se réserve le droit d'étudier les motifs invoqués par le club absent.

Le cas échéant, il peut sanctionner le club concerné.

En cas d'absence non justifiée, le club absent sera interdit, l'année suivante, de participation aux :

- Eliminatoire Provinciale Interclubs Vétérans (si existante)
- Championnat Fédéral Interclubs Vétérans
- Championnat de Belgique Interclubs Vétérans

DOPAGE

De par son inscription, tout participant s'engage à accepter et à se conformer aux prescriptions qui lui seront données en cas de contrôle anti-dopage.

TÉLÉPHONES PORTABLES

L'usage des téléphones portables est interdit aux joueurs pendant la compétition sur l'aire de jeu.

ALCOOL, TABAC & SUBSTANCES INTERDITES

La consommation d'alcool, de tabac, de produits stupéfiants et de substances interdites est strictement prohibée pendant toute la compétition sur l'aire de jeu. Il en va de même pour la cigarette électronique.

Article 13.

JURY

Le jury est composé, au minimum, de 2 personnes désignées par la Présidente Sportive Fédérale.

Le jury peut prendre toute mesure utile pour assurer la bonne marche de la compétition et peut statuer sur tout cas non prévu au présent règlement, en s'octroyant la possibilité de transmettre tout litige à la Commission de Discipline.